Préfecture de la Région Bretagne

DRAC BRETAGNE

Hôtel de Blossac
6 rue du Chapitre - CS24405 - 35044 Rennes cedex
Tél : 02 99 29 67 67 Fax : 02 99 29 67 99
www.bretagne.culture.gouv.fr

Contacts Service Arts Plastiques
Laëtitia Bouvier
laetitia.bouvier@culture.gouv.fr
Alexandra Aylmer
aylmer.EXT@culture.gouv.fr
Tél : 02 99 29 67 93

Horaires d'accueil
Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00

Aide individuelle à la création

2009

Date limite de dépôt du dossier : 31 mars 2009

avant 17 heures à la DRAC de Bretagne
ou par voie postale (le cachet de la poste faisant foi)

La Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne attribue des aides individuelles à la création aux artistes plasticiens en activité résidant en région Bretagne.
Ces aides sont attribuées sur présentation d'un projet de création. Elles ne concernent que la phase création de ce projet et non sa phase de diffusion (exposition ou édition).
La demande est plafonnée à **7 600 euros.**

A noter : il est conseillé de prendre rendez-vous auprès du service arts plastiques avant le dépôt du dossier.

Modalités de la sélection

Les dossiers sont examinés par une commission régionale constituée par des représentants de l'État (DRAC et/ou DAP), et des personnalités qualifiées dans le domaine des arts visuels (directeurs de centres d'art, conservateurs de musées, artistes, critiques, théoriciens, directeurs d'école supérieures d'art...)

Les critères permettant d'apprécier les demandes sont #

- une activité artistique régulière,
- la cohérence et l'évolution de la démarche artistique,
- l'adéquation de l'œuvre avec son époque d'émergence,
- l'articulation du projet avec l'ensemble du travail,
- les conditions de faisabilité et de réalisation du projet présenté.

La liste des bénéficiaires et le montant de l'aide attribuée sont arrêtés par le Préfet de Région après avis de la commission.

Les résultats de la commission sont communiqués à chaque candidat par courrier.

Modalités d'attribution de l'aide)

Le dépôt de candidatures conjointes est possible avec :
• l'allocation de recherche pour le développement d'un projet en France ou à l'étranger (CNAP) ;
• l'allocation Image / Mouvement (CNAP) ;
• l'Académie de France à Rome ;
• la bourse Agora ;
• les bourses du ministère des affaires étrangères (Culturesfrance).
En cas d'avis favorable, une seule de ces aides pourra être attribuée.
Le cumul avec d'autres allocations ou bourses financées sur des fonds publics est impossible.

En cas d'avis favorable de la commission, la candidature ne peut être renouvelée qu'au terme des trois années révolues.
En cas d'avis défavorable de la commission, la candidature ne peut être renouvelée qu'au terme de deux années révolues.

Le bénéficiaire de l'aide doit fournir à la DRAC de Bretagne une correspondance sur l'état d'avancement de ses travaux, dans l'année qui suit l'attribution de l'aide, et dès la réalisation de son projet, un document de synthèse.

L'allocation doit être déclarée aux services fiscaux.

Présentation du dossier de candidature

Le dossier comporte obligatoirement les pièces suivantes #

Le formulaire ci-joint rempli avec le plus grand soin accompagné de :

☐ un curriculum vitae récent comprenant :
- les expositions
- les résidences
- les éditions
- les bourses/allocations/prix (déjà obtenus en France et/ou à l'étranger)
- les formations

☐ Une documentation artistique comprenant obligatoirement des documents cdrom, dvdrom

☐ Une note de trois ou quatre pages maximum accompagnée de tout autre documentation faisant ressortir la motivation du candidat et la nature du projet

☐ Le montant détaillé des dépenses envisagées et du financement souhaité (fiche budgétaire à compléter)

☐ Une photocopie de la carte nationale d'identité;
Pour les étrangers, une copie d'un document officiel attestant de l'état civil

☐ Un justificatif de résidence nominatif (quittance de loyer, impôts locaux…)

☐ Un relevé d'identité bancaire ou postal original

☐ Le numéro de SIRET délivré par l'INSEE (la demande étant à adresser au centre des impôts du domicile) éventuellement accompagné *:*

- d'une attestation d'affiliation ou d'assujettissement à la Maison des Artistes ou à l'AGESSA pour l'année en cours,

- d'un récépissé de déclaration d'activité délivré par la Maison des Artistes et d'une copie de la liasse Pzéro

A noter :

+es dossiers de candidatures incomplets ne seront pas soumis à l'appréciation de la commission. Dans le cas où les dossiers seraient retenus, la DRAC Bretagne se réserve le droit de conserver des documents relatifs au projet (biographie, photographies…).

Signature

Je soussigné(e) ……..déclare assurer la responsabilité des pièces confiées à la DRAC Bretagne et ne saurais rendre celui-ci responsable en cas de perte, vol ou dégradation du dossier.

Fait à ……..le ……Signature.

DRAC Bretagne
Aide individuelle à la création
2009

Activité artistique (cochez 1 seule case correspondant à la dominante de votre projet)

☐ Peinture/estampe	☐ Vidéo	☐ Création multimédia
☐ Sculpture / Installation	☐ Graphisme	☒ Autres (préciser) : *Art conceptuel*
☐ Dessin / Gravure	☐ Photographie	

Demandeur

☐ Mme ☒ M. ☐ Mlle

Nom : *BORNEYVSKI* Prénom *Olivier*
Adresse domicile *7 route de Laillé*
Code Postal : *35131* Ville : *Pont Péan*
Tél. domicile : Tél. mobile :
Fax : E-mail : *contact@non-objet.org*
Site internet : *http://www.non-objet.org*

Adresse atelier (obligatoire si différente) :

Code Postal : Ville
Tél.atelier : fax

Date de naissance *22 septembre 1960*
Lieu de naissance *Paris XIIème*
Nationalité *Française*

N° de SIRET :
N° d'affiliation et date d'inscription au régime de sécurité sociale géré par :
La Maison des artistes
L'Agessa
Autres (à préciser)
Si situation professionnelle complémentaire
☐ Profession libérale ☒ salarié(e) ☐ fonctionnaire ☐ autre

Coordonnées bancaires (Joindre obligatoirement un RIB ou RIP original)

Banque : *20041* Domiciliation : *La banque postale centre de Rennes*
Code guichet : *01013* Code banque : *PSSTFRPPREN*
N° de compte : *0002132P034* Clé RIB : *22*

Résumé du projet (mention obligatoire)

Intitulé : . *Non-subventions*

Résumé : *Le non-objet " Non-subventions" se compose d'une série de pièces collectées autour d'une série de demandes de subventions de 0 euros auprés de différentes institutions publiques : une Direction régionale des Affaires Culturelles, un Conseil Régional, un Conseil Général, une Agglomération de communes, une Ville.*

Durée : *Jusqu'à l'obtention d'une réponse favorable ou défavorable des différentes commissions d'une Direction régionale des Affaires Culturelles, d'un Conseil Régional, d'un Conseil Général, d'une Agglomération de communes, d'une Ville.*

Lieu de réalisation prévu (facultatif)

Ville *Rennes* Département *Ille et Vilaine*
Région *Bretagne*

Autres partenaires (facultatif)

Nom
Qualité
Téléphone

Budget prévisionnel équilibré du projet (sommes arrondies à l'euro supérieur)

Coûts prévisionnels TTC (détails des dépenses nécessaires au projet)		**Recettes prévisionnelles TTC**	
Lettres recommandées *Communications téléphoniques*	*200, 00 E*	Apport personnel	*6850,00 E*
Documentations *Traitement des informations*	*1500,00 E*	Prêt bancaire	*0,00 E*
Frais de représentation *Costume 3 pièces*	*250,00 E*	DRAC (aide individuelle à la création, plafond : 7600 €)	*0,00 E*
Conseil juridique	*900,00 E*	*Conseil régional de Bretagne* *Conseil général d'ille et Vilaine* *Rennes métropole* *Ville de Rennes*	*0,00 E* *0,00 E* *0,00 E* *0,00 E*
Prestation intellectuelle	*4000,00 E*		
TOTAL 1	*6850,00 E*	**TOTAL 2**	*6850,00 E*

Le montant du total 1 doit être égal au montant du total 2

LE PROJET « NON-SUBVENTION »

DÉCLARATION.

Le non-objet " Non-subventions" se compose d'une série de pièces collectées autour d'une série de demandes de subventions de 0 euros auprès de différentes institutions publiques. Cette demande de subventions de 0 euros servira principalement à ne pas financer l'oeuvre "Non-subventions" mais à la réaliser.

Cette demande de Non-subventions se fera auprès des organismes publics dont une partie de la mission consiste à aider la création artistique (Une Direction régionale des Affaires Culturelles, un Conseil Régional, un Conseil Général, une Agglomération de communes, une Ville)

PROTOCOLE

Représentés à l'aide de **documents photos**, **documents sonores**, **vidéo**, **textes**, **documents administratifs**, **sculptures**, **peintures**, ces événements constitutifs de l'oeuvre du non-objet « non-subventions » seront rassemblés lors d'une exposition courant 2011. L'état d'avancement du projet sera consultable sur le site du non-objet : www.non-objet.org . Les spectateurs éventuels pourront s'abonner au flux RSS de production de l'œuvre.